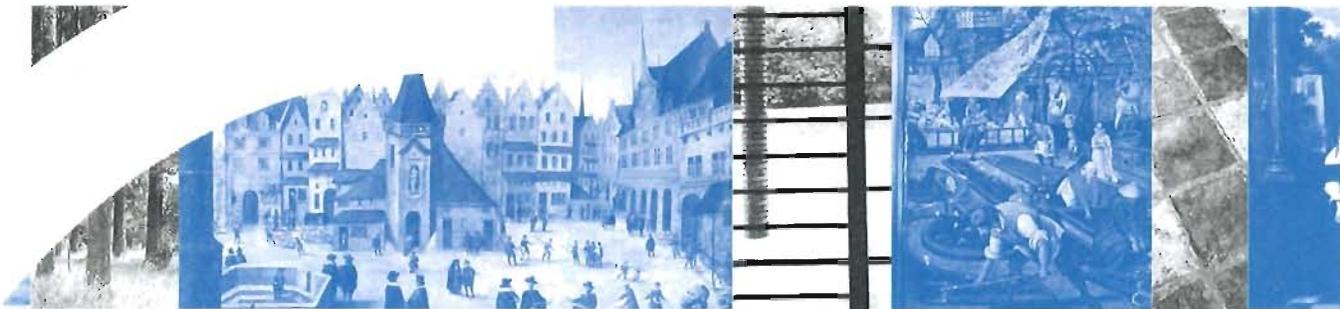
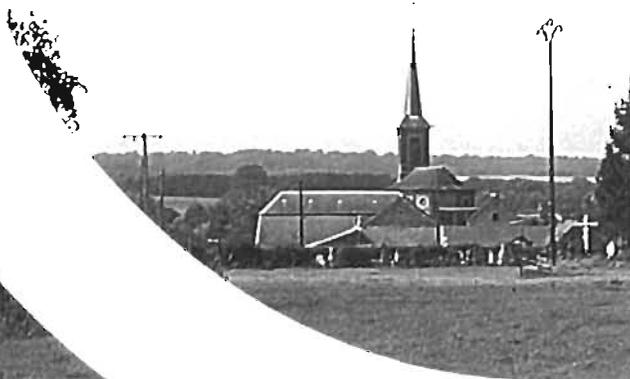


**GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE**  
**AVANT-PROGRAMME**



**COMMUNE DE SARS-POTERIES**  
**CANTON DE SOLRE-LE-CHÂTEAU**



Conception et réalisation du document :  
Jean-Marc Le Moing, Payagite DPLG, Chargé d'Etudes



**Faire émerger une lecture partagée du territoire dans le but d'aider les élus à poser les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie est l'objectif poursuivi par le C.A.U.E. à l'occasion de la demande formulée par la municipalité de Sar-Poteries. Mettant au service de cette ambition ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en milieux naturels, le C.A.U.E. a proposé aux élus locaux une démarche dont la synthèse est transcrite dans le présent document.**

**Le positionnement de la réflexion répond aux finalités**

- de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui exprime l'intérêt public du cadre de vie comme expression de la culture et définit les attentes du conseil auprès du décideur, de la sensibilisation des acteurs et de la participation de la population pour le développement de la qualité.
- de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985 qui organise la démarche du projet afin de garantir l'objectivité des choix dans la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

# Avertissement

*Parce que chaque territoire a ses propres potentialités, ses propres atouts, ses propres faiblesses, ses propres enjeux, et parce que les élus et les collectivités sont amenés à gérer ces territoires en constante mutations, le C.A.U.E. se veut, de par ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en environnement, être un outil capable d'analyser et de proposer une démarche pour une vision globale du territoire, la mise en œuvre d'une stratégie de développement, une hiérarchisation des actions, l'identification des différents partenaires qui peuvent contribuer au développement du territoire.*

## La question

La municipalité a décidé d'engager de travaux d'amélioration de la Place Henri Barbusse sur les bases d'un conseil donné par le C.A.U.E. en 1997. Ces travaux, dont la maîtrise d'œuvre fût confiée à la D.D.E. sont aujourd'hui terminés. Soucieuse de poursuivre cette démarche de valorisation du cadre de vie et de l'étendre elle sollicite à nouveau le C.A.U.E. pour l'y aider. Cette sollicitation intervient très en amont des projets futurs puisque les élus souhaitent que ce soit sur la base d'une étude pré-opérationnelle que la stratégie d'intervention sur les différents espaces s'appuie.

## Les objectifs

Le présent document, ou autrement nommé "le cahier des charges" pour mener une étude à finalité opérationnelle au titre du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie, ambitionne d'aider les élus à cadrer leur demande de réflexion avant l'action. Il esquisse à cet effet une méthode de travail dont l'objectif serait que le budget à consacrer aux aménagements ne soient pas vécus comme une charge mais ressenti comme un investissement.

Il s'agit dans la présente mission, de valoriser la relation privilégiée entre particularités locales et usages qui sous-tend la qualité des actions d'intérêt public liées à l'architecture, l'urbanisme, et l'environnement naturel.

L'approche consiste, à fournir des clés de lecture du cadre de vie de la commune et de ses environs, à mettre en évidence la valeur des liens entre les thèmes ou les domaines en évitant la segmentation de l'analyse et le cloisonnement des réponses.

Plus qu'un travail sur une connaissance spécifique, c'est une approche transversale, plus qu'une action sur l'embellissement ponctuel, c'est une découverte du sens de l'environnement naturel et culturel.

Les acquis de cette réflexion favorisent le dialogue avec la population, les usagers, mais aussi permettent de s'accorder avec les partenaires du développement local, et favorisent la maturation des mentalités pour l'éventualité d'élaboration d'un P.O.S..

## La méthode

Ce document répond à la Politique Fonds d'Amélioration de Cadre de Vie initiée par le Conseil Général du Nord.

Il se propose, pour que la municipalité définisse sa stratégie d'Amélioration du Cadre de Vie, de présenter le territoire communal à deux échelles différentes :

La première situe d'une part, Sars-Poterie par rapport à son territoire environnant et son intercommunalité et d'autre part, elle fait le point des connaissances des logiques naturelles, paysagères, administratives et partenariales.

La deuxième, en puisant ses racines dans la première partie, s'intéresse à la connaissance du territoire de la commune dans ses limites administratives.

Cette partie doit permettre au maître d'œuvre, en concertation avec l'équipe municipale, de cerner les thèmes qui motiveront l'étude.

## **Commune de Sars-Poteries**

### **Analyse partagée du territoire**

#### **Approche Globale ( pour mémoire)**

6

Intercommunalité

Un territoire de grande richesse naturelle et paysagère

Un bassin de vie à dominante rurale

#### **Approche communale**

10

Introduction

Situation de la commune

Population

Un patrimoine diversifié

Un urbanisme particulier

La logique hydrographique et le site de la commune

Une diversité végétale

L'accessibilité au territoire

Des opportunités : les équipements touristiques

### **Mise en place des actions**

Actions et partenariats possibles

17

Un programme de valorisation et requalification de éléments et espaces déqualifiés

Les itinéraires de découverte

La communication et la sensibilisation

Le phasage

### **Annexes Bibliographie**

23

## Approche globale (pour mémoire)

### introduction

Sars-Poteries est une commune impliquée dans le territoire qui l'entoure, que ce soit d'un point de vue économique, naturel et politique. La connaissance et l'analyse de ces influences sont des données qui permettent au bureau d'étude de mieux comprendre la logique du territoire, d'identifier ses potentialités et de révéler les enjeux qu'il porte.

Cette équipe permet au maître d'œuvre de parfaire la connaissance des élus sur leur commune, son environnement et de coordonner, plus tard, les projets communaux entre eux.

### intercommunalité

□ Sars-Poteries s'est rattachée à la Communauté de Communes "de la Solre, de la Thure et de l'Helpe". Celle-ci regroupe 18 communes pour plus de 7200 habitants. Son siège est situé en Mairie de Solre le Château. Les Compétences dont elle est dotée sont les suivantes :

- Aménagement de l'espace : schéma directeur, harmonisation des P.O.S. et cartes communales, plan de développement.
- Action de développement des Z.A., accueil et extension d'entreprise, développement du tourisme de proximité.
- Protection et mise en valeur de l'environnement : protection de l'air et de l'eau, mise en place d'espaces protégés, développement agricole et environnement, réflexion et traitement des ordures ménagères et rejets divers.
- Toute compétence que les conseils municipaux voudraient lui confier notamment aide à l'entretien de voiries communale, politique du logement et du cadre de vie.

□ Avec deux autres Communautés de Communes elle est engagée dans un projet de Contrat de Développement Rural :

- Le diagnostic du territoire est terminé depuis Juin 1997,
- Le Projet de Territoire est rédigé depuis Novembre 1998, il exprime 3 objectifs :
  - Objectif 1 - le développement économique,
  - Objectif 2 - l'amélioration du cadre de vie,
  - Objectif 3 - le renforcement de la cohésion sociale.
- le programme d'action est arrêté depuis 1999.

**Annexe 1 :**  
carte du territoire  
en C.D.R. et pro-  
gramme d'ac-  
tions

Ce contrat, devant garantir la cohérence des réflexions, des actions, la mobilisation des financements et sur lequel doit s'engager l'Etat, la Région et le Département est sur le point d'être signé.

## Un territoire de grandes richesses naturelles et paysagères

□ Le secteur est repris dans l'inventaire régional des Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F. n° 76 du grand complexe écologique de la fagne forestière) illustrant ainsi sa valeur naturelle et écologique.

□ La commune de Sars-Poteries est adhérente à la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois dont "le plan" détermine sur ce secteur :

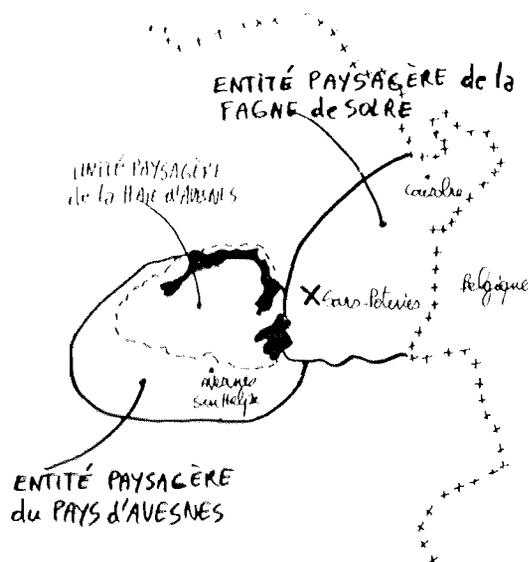
- des espaces forestier à conforter,
- une zone d'application prioritaire agricole d'intérêt écologique et paysager
- un espace agricole à conforter
- une zone d'application prioritaire paysagère (entité paysagère structurante)

□ Selon les termes de l'inventaire des paysages réalisé par le C.A.U.E. pour le Conseil Général, Sars-Poteries se situe entre la limite entre les entités paysagères du pays d'Avesnes et celle de la fagne de Solre.

**Annexe 2 :**  
carte des  
Z.N.I.E.F.F.

**Annexe 3 :**  
Plan du P.N.R.

**Annexe 4 :**  
Définition des  
termes de la no-  
menclature des  
paysages



**Annexe 5 :**  
carte des paysa-  
ges

le Parc Naturel à poursuivre ces investigations dans la connaissance des Paysages. Ainsi, le guide technique des paysages du P.N.R. définit avec plus de précisions l'entité paysagère de la fagne de Solre comme principalement marquée par la présence de la forêt, de l'eau et du relief. L'identité de ce secteur est aussi fortement marquée par le bocage et les matériaux de construc-

tion traditionnels qui illustrent, par le recours à la pierre bleue, une partie de la géologie complexe de la région avesnoise.

Le P.N.R. a aussi déterminé, dans cette logique, à proximité de Sars-Poteries (à l'ouest de la commune) une unité paysagère en continuité avec l'entité du pays d'Avesnes dénommée "haie d'avesnes " caractérisée en particulier par :

- le caractère rural,
- la prégnance de l'eau,
- la taille modeste des villages,
- l'importance des vergers et du bocage,
- le patrimoine architectural et religieux,
- ....



□ Ce secteur de l'entité paysagère de la fagne de Solre le Château se rattache à deux bassins versants ( celui de l'Helpe Majeure et de la Solre). C'est celui de la Solre qui, avec ses nombreux affluents, la draine principalement. Ce réseau hydrographique a, par endroit, entaillé assez profondément le relief, créant ainsi un charme particulier et puissant à l'entité..

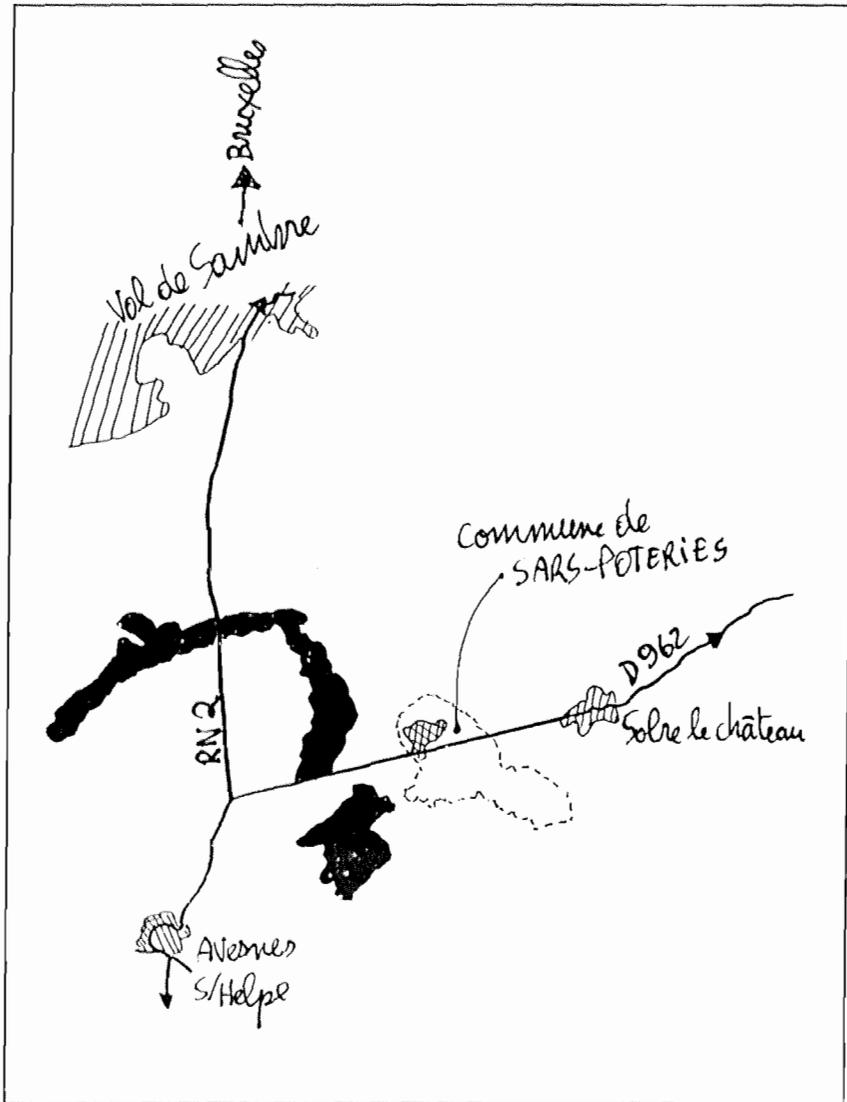
### Un bassin de vie à dominante rurale.

Sars-Poteries est une commune qui appartient à l'espace rural. Elle est polarisée par la petite ville d'Avesnes -sur-Helpe par laquelle elle est attirée (tout comme SolRe -le-Château) par plus de 70 % des services.

**Annexe 6 :**  
carte des aires  
urbaines -  
I.N.S.E.E.

**Annexe 7 :**  
les bassins de  
vie

**L'équipe de maître d'œuvre devra intégrer les informations déjà existantes à cette échelle afin d'argumenter la cohérence et la complémentarité des informations dont elle rendra compte à l'échelle communale.**



localisation de Sars-Poteries



le Pavé ou R.D. 962

## Approche communale

Consciente des potentialités que recèle son territoire et de sa situation géographique, l'équipe municipale de Sars-Poteries ambitionne d'améliorer le cadre de vie de sa commune. A cet effet, la connaissance du territoire de la commune dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et de l'écologie est un préalable que le maître d'œuvre doit maîtriser.

En effet, la "personnalité" d'un territoire est le fruit de l'interaction de plusieurs facteurs. La géologie, la topographie, l'activité humaine... sont autant d'éléments qui participent à la formation d'un paysage urbain, naturel ou agricole et qui constituent le "patrimoine" de la commune. Ils deviennent, à ce titre, un enjeu que les élus doivent prendre en considération.

### Introduction

Sars-Poteries offre aujourd'hui, tant aux Sarséens qu'aux visiteurs, un visage qui n'est autre que le résultat d'évolutions historiques, sociales et urbanistiques originales qui se sont opérées à la faveur d'un substrat naturel très particulier. L'image qui nous est livrée n'est évidemment pas figée, puisque les projets humains continuent de s'y imprimer. Ici ils ont l'avantage de pouvoir s'appuyer sur des éléments forts de l'identité communale. C'est pourquoi la connaissance du passé permet d'éclairer le présent pour mieux anticiper l'avenir.

Des ouvrages et des études ont déjà mis en évidence une grande partie des paramètres à partir desquels l'identité sarséenne se forge. Ces écrits, auxquels les pages suivantes feront souvent référence (sans prétendre à l'exhaustivité) sont :

- Sars-Poteries, vie et essor industriel au XIX siècle par Annette Delmotte .
- Patrimoine industriel de Sars-Poteries par Marie Dominique Mullier (Mémoire de fin d'études).

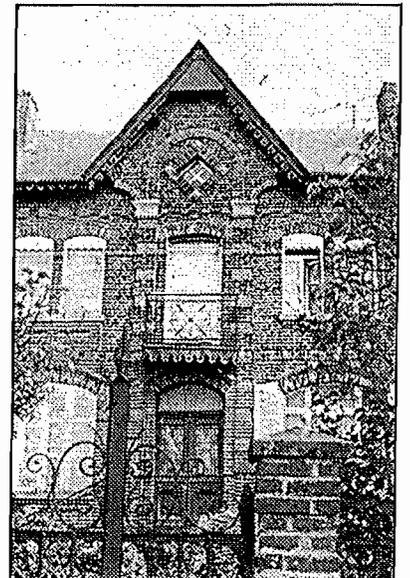
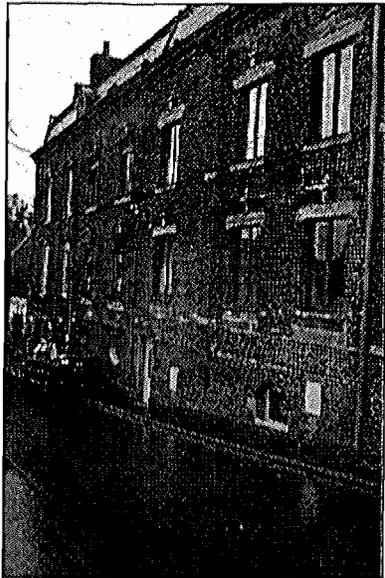
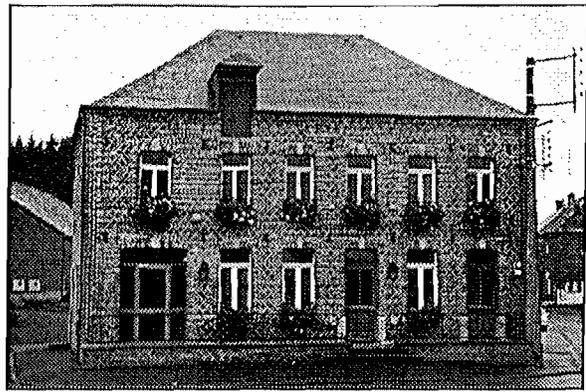
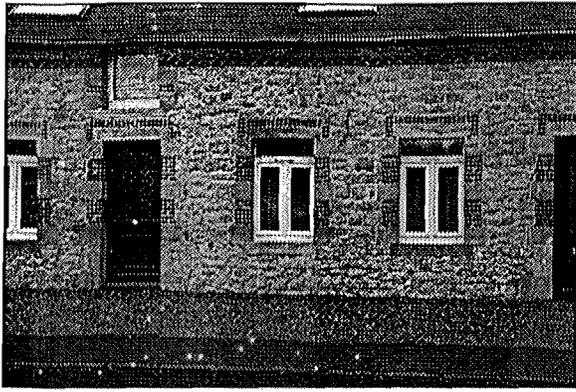
### Situation de la Commune

La commune est située à quelques kilomètres à l'est de la Route Nationale n° 2 qui est l'axe routier principal desservant l'arrondissement d'Avesnes. Elle est traversée par un autre axe important pour l'arrondissement (Route Départementale n° 962) qui relie la R.N. 2 à Solre le Château (Chef-lieu de canton). Sur le territoire de la commune elle se nomme Rue Charles De Gaulle. Annette Delmotte nous apprend qu'elle est l'ancienne route d'Avesnes à Philippeville qui fût construite au tout début du XIX siècle et qu'on la nomme localement "le Pavé".

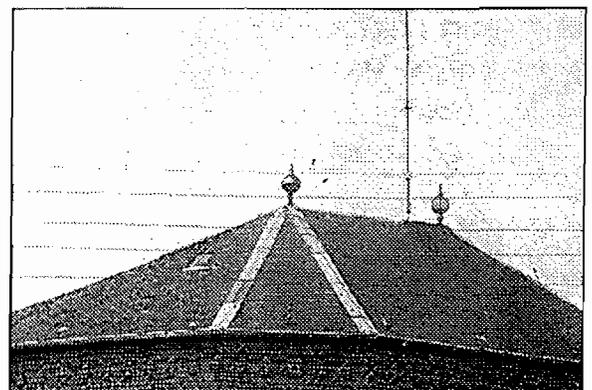
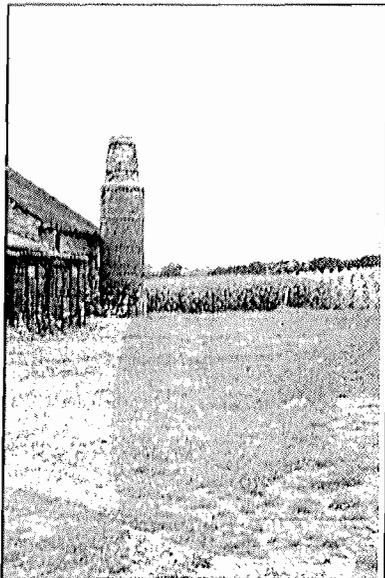
### Population

Celle-ci avait augmenté de façon spectaculaire au cours du XIX siècle pour passer de 448 habitants en 1801 à 2598 en 1911. On compte aujourd'hui (chiffre provisoire du recensement de 1999) 1540 habitants alors que ce chiffre s'élevait à 1655 en 1982 et qu'il avait baissé jusqu'à 1496 habitants en 1982.

Cette perte de population s'explique en grande partie par les difficultés économiques que connaît le territoire et la commune depuis plusieurs décennies et qui sont aussi partagées avec les communes riveraines.

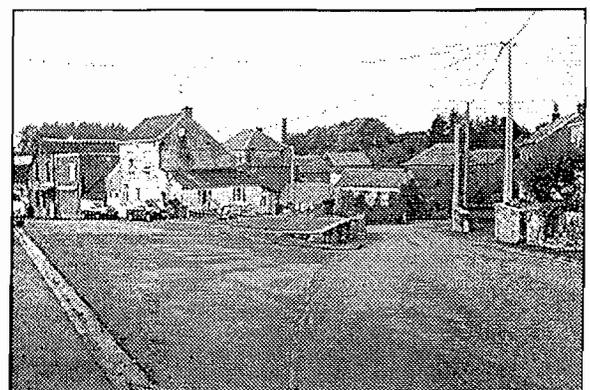


Quelques exemples de la variété du "patrimoine" architectural local



épis de faitage en verre soufflé et coloré

La place du vieux marché et la pierre Soubise (M.H.)



## Un "patrimoine" architectural diversifié

### ☐ le sous-sol

Annette Delmotte nous rappelle en effet que c'est à partir de la diversité et à l'originalité du sous-sol que essor "fulgurant" de la commune a pu s'amorcer. On retrouve (retrouvait) effectivement et principalement ici :

- l'argile plastique pour les pots
- les cendres fossiles pour l'amendement agricole,
- le sable pour le verre et la maçonnerie,
- le pierre pour la construction (moellons et chaux).

### ☐ les architectures

Les documents précédemment nommés nous rapportent qu'à Sars-Poteries il est possible de reconnaître un éventail très important d'architectures (type) correspondant à chacun des niveaux sociaux de la société d'avant la seconde guerre ( la maison de potier, la maison d'ouvriers, la maison bourgeoise, ....)

La diversité architecturale et sa qualité est étoffée ici par la présence de nombreuses constructions artisanales et industrielles.

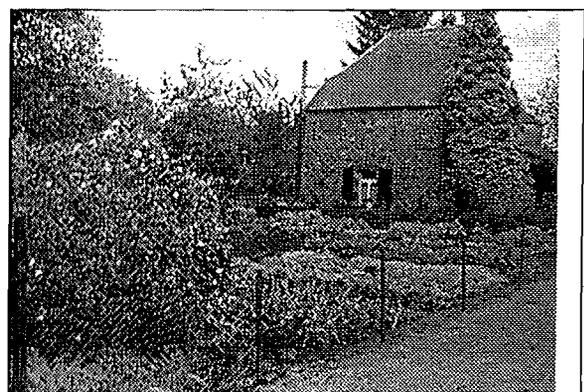
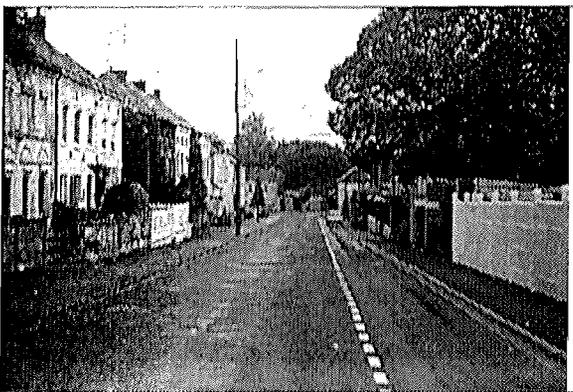
L'architecture locale fait souvent appel à des matériaux spécifiques ( pierre bleue, briques, ...), et a parfois recourt à des éléments d'ornementation particuliers (tels les épis de faîtage en verre coloré, ...),

Il convient de ne pas oublier la reconnaissance officielle concernant le mégalithe puisqu'il est classé au titre des monuments historiques. Cette Pierre dite "sous-bise" ou "sybise" est situé sur la place du vieux marché. On rapporte que les sarséens (hommes et femmes) avaient avec elle (ont toujours ?) des pratiques toutes particulières...

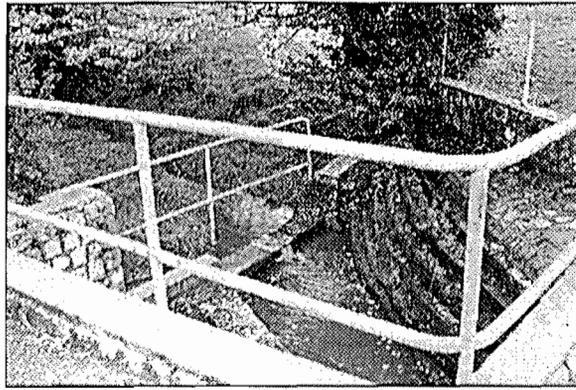
## Un urbanisme particulier

Le rapport de stage de Marie Dominique Mullier met en évidence l'évolution de la structure urbaine du village et illustre comment "ce village a grandi jusqu'à former une agglomération" (a. Delnatte) puisque la "tâche urbaine" est aujourd'hui continue avec celle de la commune de Beugnies.

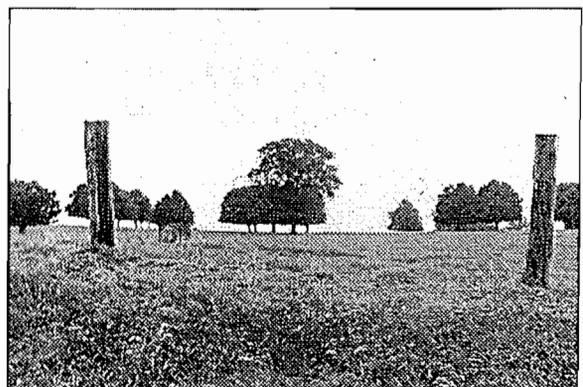
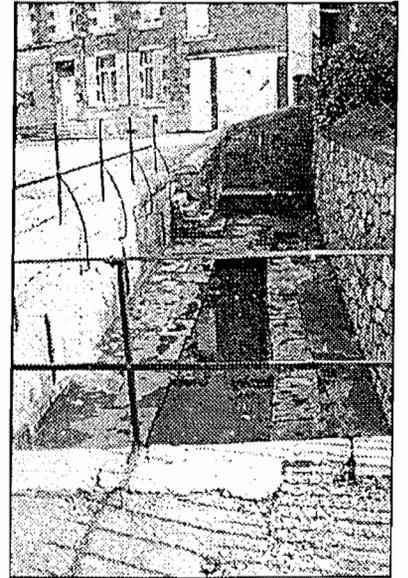
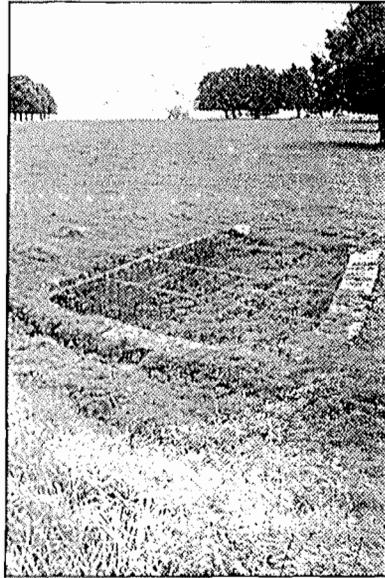
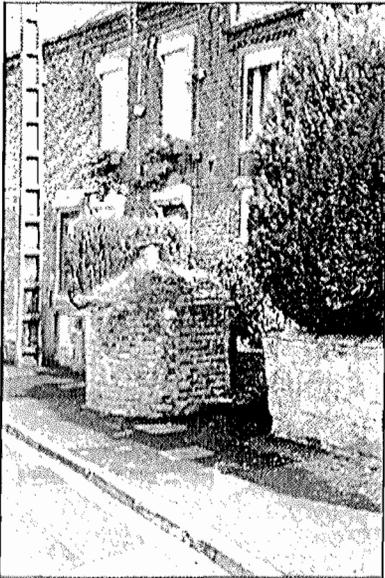
L'extension de l'urbanisation génère, compte tenu de la topographie de nombreux points de vues. Les voies sont pour certaines étroites et sinueuses (les plus anciennes ?) ou larges et rectilignes, créant par cette simple diversité les conditions d'une promenade agréable ou la vue sur les nombreux jardins est souvent très agréable.



Cette urbanisation s'est établie sur les petits versants de plusieurs ruisseaux. Leurs eaux ont été très souvent busées, voire détournées permettant trop rarement aujourd'hui la vue et l'écoute de l'eau dans le cœur du bourg.



Sars-Poteries : une histoire d'EAU !



Sars-Poteries : des paysages végétaux d'une grande qualité

*Mais ces écrits, aussi sérieux et complets soient-ils sur certains thèmes, n'ont pas investigué avec autant de précisions certains domaines.*

*Ces domaines qu'il serait intéressant d'analyser plus précisément dans le cadre de l'étude F.A.C.V. sont :*

- les modalités d'inscription de l'urbanisation sur le relief,
- la connaissance des richesses végétales,
- l'accessibilité au territoire (partant du principe qu'un paysage n'existe réellement que s'il est visible, donc parcourable !).

### **La logique hydrographique et le site de la commune**

Une première approche montre que le territoire communal est situé en limite de deux bassins versants :

- sur une partie sud de la commune, les eaux sont évacuées vers l'Helpe Majeure,
- sur la partie nord, les eaux du chevelu des différents ruisseaux qui confluent pour former le Stordoir appartiennent au bassin versant de la Solre. Ce sont sur les rives de ce chevelu que la tâche urbaine s'est principalement implantée (Cf. § précédent).

Le cœur du village s'est implanté au centre d'une petite dépression ceinturée par des terrains plus hauts largement recouverts de boisements. Seuls ceux situés au sud de la commune, les bois de Rincheval et de la Queue de Sars et qui délimitent les bassins versants de l'Helpe et de la Solre, sont situés sur le territoire communal. Les autres bois proches sont situés sur les différentes communes riveraines ( Beugnies pour le Bois de la Garde, Felleries pour le Bois de la Grande Garde, le Bosquet Gérard sur le site du Champ d'Offies (commune de Dimont).

### **Une diversité végétale**

On retrouve sur Sars-Poteries l'ensemble des structures végétales que relevait la "fiche technique " des paysages de la haie d'Avesnes à savoir :

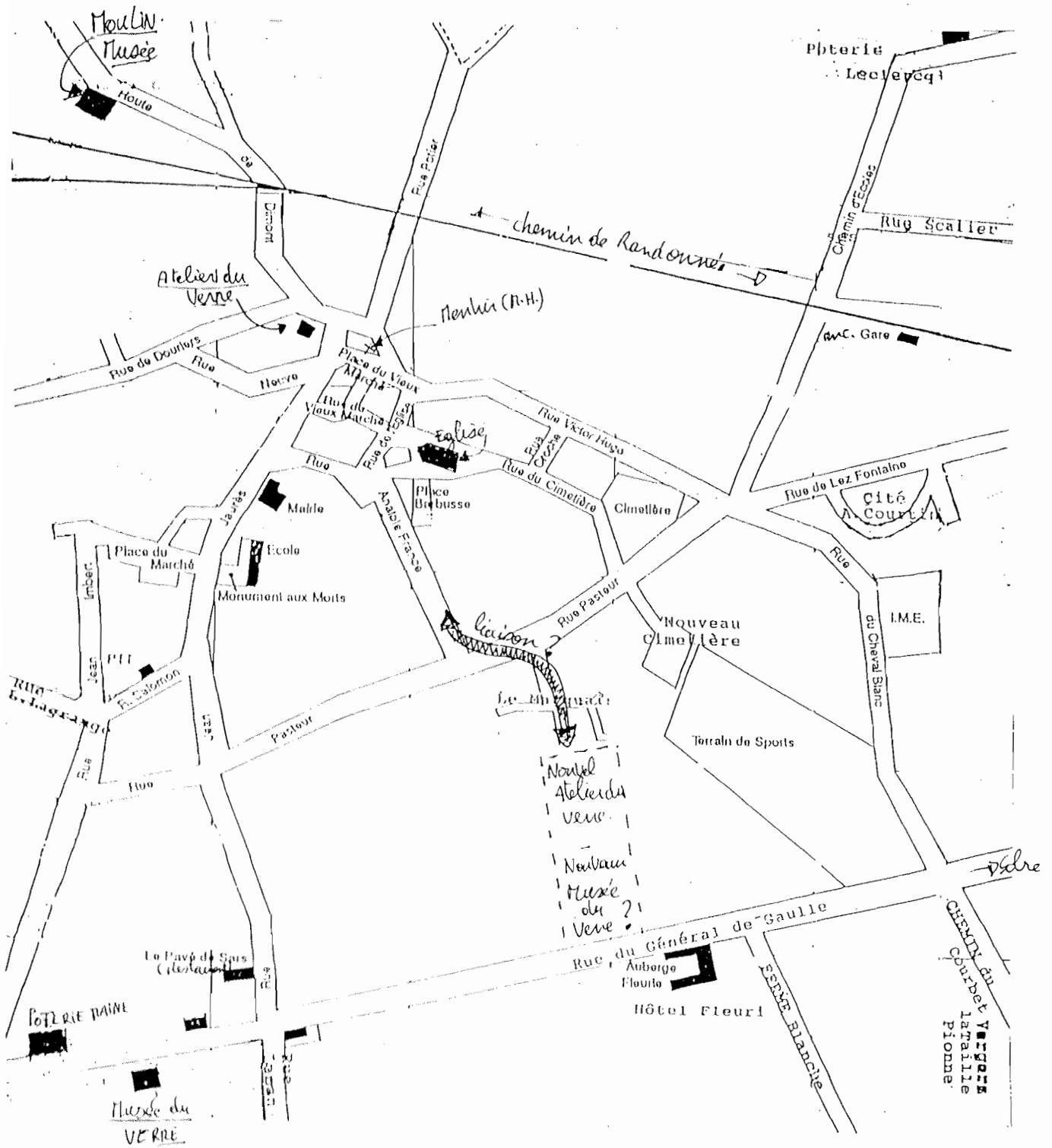
- les bois ( certains tels le Bosquet Gérard, le Cérul, et le Bois de Rincheval ont été des lieux d'extraction de matériaux),
- le bocage et ses différents types de haies ,
- la prairie,
- les vergers.

A cette liste il convient d'ajouter :

- des parcelles soumises à la grande culture ( principalement sur le coté est de la commune)
- une ceinture verte au village, affirmée par les nombreux jardins et les végétations s'étant développée sur les anciennes emprises des sociétés de chemins de fer (Lignes ferrée vers Solre, Avesnes et Maubeuge)

### **L'accessibilité au territoire**

L'occupation du sol de la commune n'est pas homogène sur l'ensemble de son territoire. L'observation d'une photo aérienne permet de repérer directement et principalement deux secteurs globalement situés pour chacun de part et d'autre de l'axe de la R.D. 962.



Plan de la commune de Sars-Poteries et localisation des équipements à dimension touristique

Le secteur situé au nord regroupe la partie agglomérée du village. La distribution des différentes routes, chemins, venelles, permet une accessibilité aisée aux différentes parties du territoire, aux équipements, ainsi qu'aux différents villages et hameaux riverains. L'ancienne voie ferrée réhabilitée pour la promenade renforce encore ce potentiel d'un village fait pour la promenade.

Le secteur situé au sud accueille la grande majorité des boisements, des haies et des vergers (Taille pionne). L'ensemble des circulations se rattache à la R.D. 962. Mais la majorité d'entre-elles sont des voies sans issues, ne permettant pas de réaliser des boucles de promenades pour découvrir ces paysages qui sont d'une grande qualité

### **Des opportunités : les équipements touristiques.**

La commune compte plusieurs équipements d'accueil touristique ou d'éléments participant à la renommée touristique et à son animation. Ils constituent les réels atouts pour l'économie locale que bon nombre de communes de l'Avesnois aimeraient posséder.

Ces équipements qui constituent tous des éléments importants à prendre en compte dans un projet d'Amélioration du Cadre de Vie sont :

- Les musées et ateliers départementaux du verre, ( un projet de délocalisation - reconstruction sur la commune est aujourd'hui à l'étude par les services du Département, le musée devrait être concerné par cette mesure ultérieurement)
- les souffleurs de verre,
- le moulin à eau (musée),
- les poteries artisanales,
- des hôtels et restaurants,
- des gîtes ruraux,
- des points de vente sur l'exploitation (ex. : Taille Pionne),
- ...

**Il sera demandé à l'équipe de maîtres d'œuvre, en plus de l'analyse et du diagnostic sur l'ensemble de la commune dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, le paysage et le milieu naturel, la réalisation d'une synthèse cartographique :**

- au 1/10 000 pour rendre compte de " l'identité" communale,
- au 1/5 000 pour tout ce qui touche l'urbain et l'architecture.

**Ce travail sera réfléchi de manière à doter la municipalité d'une base de réflexion et d'arguments pour préparer la remise en étude d'un P.O.S. amorcé il y a quelques années.**

## Actions et partenariats possibles

Les différentes étapes (cf. approche globale et communale) ont fait émerger à différentes échelles les éléments clefs qui permettent d'infléchir une stratégie d'aménagement pour améliorer au quotidien le cadre de vie des habitants.

Mais comme toute stratégie, elle exige des actions concrètes et rapides qui encouragent la poursuite des efforts, manifestent le dynamisme de l'équipe en place et génèrent l'émulation des divers partenaires.

La procédure Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie semble la politique la plus appropriée pour mettre en synergie cette stratégie d'aménagement car elle permet de préparer l'avenir en se dotant d'outils qui permettront d'estimer l'urgence des projets à réaliser.

Le choix des opérations contenues dans cette phase a été réfléchi en fonction de l'ambition affichée des élus et des atouts et faiblesses du territoire. Il vient en compléments des projets existants sur la commune :

- la valorisation et la requalification des éléments et espaces déqualifiés
- les itinéraires de découverte
- la communication et la sensibilisation
- le phasage

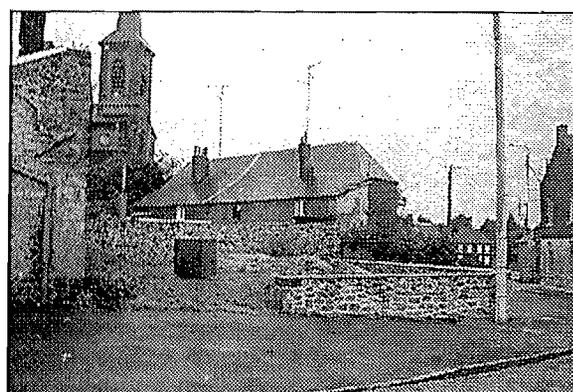
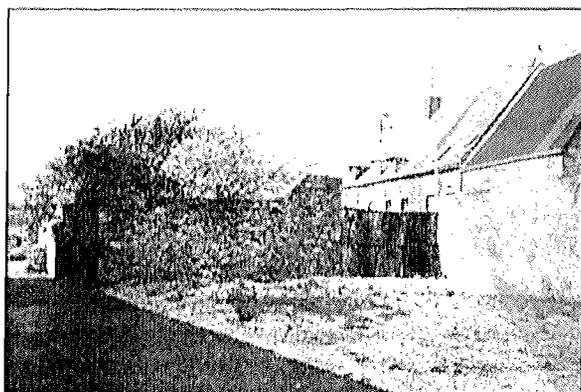
**Annexe 8 :**  
démarche d'une  
étude cadre de  
vie

### Un programme de valorisation et requalification des éléments et espaces déqualifiés

Le chapitre de l'approche communale a amorcé la mise en évidence des éléments ( architecturaux, urbanistiques, paysagers,...) forgeant l'identité de la commune. Il s'agit maintenant de valoriser ces atouts. Pour connaître avec précision chacun des lieux d'intérêt il convient pour chacun d'en dresser la "carte d'identité" en répertoriant , par exemple les paramètres suivants :

- La localisation,
- le statut (privé, public,...)
- l'usage (ancien et actuel)
- la symbolique dans la culture locale,
- les caractéristiques spatiales (dimensions, matériaux, qualité , état, ...)

et connaître aussi les éventuelles menaces et/ou projets qui portent sur ces lieux.



Deux exemples de petits espaces sans qualification

**Annexe 9 :**  
carte de localisation des chapelles

Ce travail est un préalable incontournable pour que la commune puisse déterminer, par la hiérarchisation et la mise en place de partenariats, des choix stratégiques de valorisation du cadre de vie et programmer et organiser ses propres traitements nécessaires et ceux en lien avec d'autres maîtres d'ouvrages.

Ce travail nécessaire d'inventaire pourra s'inspirer, en l'adaptant au contexte communal, de la "classification" retenu par le Groupement d'Aménagement Urbain du Douaisis pour l'étude de requalification des petites friches urbaine de l'agglomération Douaisienne et mise en œuvre par le cabinet Empreinte.

**Ce travail donnera lieu à une synthèse cartographique au 1/5000 ou 1/2000 et à l'établissement de fiche pour chaque lieu et/ou famille d'élément énonçant les recommandations de requalification et/ou valorisation assortis d'une estimation des moyens à prévoir et des partenaires à associer.**

**Ce travail devra intégrer les cas spécifiques des venelles, des accotements des rues et des abords de chapelles et constituer pour ces cas des cahiers de recommandations pour de futur travaux d'amélioration et de valorisation du cadre de vie.**

**Au terme de cette réflexion, la municipalité retiendra deux espaces publics (place, ruelle, parvis,...) qui seront étudiés en priorité jusqu'à la précision de l'étude d'esquisse.**

(cette étape comprend pour chacun des deux espaces un plan d'état des lieux, la proposition de différents schémas d'intentions permettant aux élus de valider une option assortie d'une estimation des dépenses.)

*Partenaires à associer : Contrat de Développement Rural, Parc Naturel, D.D.E., D.R.A.C., S.D.A.P., Musée du verre, ...*

*Personnes à consulter : Association(s) locales, Habitants,...*

Remarque : Les fiches dites d'identité peuvent servir de base pour la publication d'une brochure "Itinéraires du Patrimoine par le Service Régional de l'Inventaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord - Pas de Calais.

## Les itinéraires de découverte

la commune de Sars-Poteries dispose de nombreux atouts ( naturels, culturels, paysager, architectural,...) qu'elle désire faire connaître, reconnaître et valoriser. Déjà aujourd'hui la physionomie du territoire et de son paysage urbain sont propices à la promenade. De plus elle est traversée par d'anciennes lignes ferrées dont l'une (section Sars-Trélon) a déjà été réaménagée en axe de randonnée au titre du P.D.I.P.R. ( la section Sars-Maubeuve est prévue). La commune est aussi largement dotée en espaces muséographique et poteries.

Il s'agit par ce travail de proposer une (des) boucle (s) de découvertes, voire d'interprétation, permettant la mise en continuité physique entre différents points jugés d'intérêt pour la commune et ses acteurs économiques. Cette (ces) boucle(s) pourraient se définir comme un agrément et une offre touristique complémentaire de celle disponible dans les différents musées.

**Le travail demandé au bureau d'étude consiste à inventorier le ré-**

seau viaire de la commune et à proposer une (des) boucle(s) de promenade qui révèlent) l'ensemble des "patrimoines" intéressants à faire découvrir.

Un plan au 1/5 000<sup>ème</sup> de cette boucle est à réaliser.

Une esquisse chiffrée permettra aux élus de planifier leur intervention et connaître la nature et la localisation des mobiliers nécessaires.

Partenaires à associer : Direction de l'Environnement du Conseil Général (P.D.I.P.R.), P.N.R., Conservateurs des Musées, C.D.T., Tourisme en Avesnois,...

Personnes à consulter : associations, enseignants,...

Remarque : Le Parc Naturel a retenu "Chemins ruraux et patrimoine" comme thème de fiche technique du paysage pour la fagne de Solre

### La communication et la sensibilisation

On remarquera très souvent que, malgré une forte volonté politique et la pertinence des réponses techniques pour résorber les points noirs, des problèmes peuvent surgir au moment de la mise en œuvre du projet. Ceci est imputable au fait que le temps de l'information et de la sensibilisation n'a pas été pris pour faire partager les idées, susciter l'intérêt, motiver la participation et l'expression des riverains au projet.

**Il est demandé au bureau d'étude, en concertation avec les élus, de prévoir des expositions avec débats à destination des habitants. De plus, le maître d'œuvre apportera la matière pour des articles destinés à être publiés dans le journal communal. L'objectif recherché par ces articles est de permettre aux habitants d'être informés sur l'état d'avancement de l'étude et des actions projetées.**

### Le phasage

Après avoir cerné et évalué les problèmes, puis esquissé des solutions pour l'ensemble des actions projetées, **le maître d'œuvre est amené à évaluer une enveloppe budgétaire et à établir un phasage des opérations sur cinq ans.**

Ce phasage doit correspondre à des tranches de travaux indépendantes les unes des autres quant à leur exécution.

Pour ces réalisations, il est important d'avoir une large concertation tant au niveau du maître d'ouvrage, des professionnels que des usagers.

## Conclusion

La richesse des potentialités locales ne permet pas d'atteindre l'exhaustivité. Aussi ce document ambitieux, avant toute chose, de développer une démarche cohérente qui reste ouverte aux propositions que l'étude pourrait révéler. En effet, l'étude pourrait mettre à jour d'autres opérations que celles déclinées dans ce dossier. Dans ces conditions le bureau d'étude, en concertation avec le maître d'ouvrage et le Conseil Général, peut alors les programmer.

Compte tenu de ce qui est attendu dans le rendu de l'étude, il est souhaitable que l'équipe de maîtrise d'œuvre soit composée d'un architecte urbaniste et d'un paysagiste.

**Annexe 10 :**  
fiche "éducation  
et participation"



# CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Avesnois - Solrézis

---

## Programme d'Actions

\*\*\*\*\*

Communauté de Communes du Pays d'Avesnes  
Communauté de Communes des Vallées de la Solre,  
de la Thure et de l'Helpe  
Communauté de Communes Frontalière du Nord Est Avesnois

Septembre 1999

## OBJECTIF 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Axe 1- 1 : La primauté de l'activité agricole

- 1 - Soutenir et développer l'emploi dans le secteur agricole
- 2 - L'amélioration qualitative des productions et l'augmentation de leur valeur ajoutée
- 3 - La sauvegarde et la restauration du paysage Avesnois
- 4 - La mise aux normes des exploitations

### Axe 1 -2 : Renforcement du tissu économique constitué par les entreprises

- 1 - Le maintien et le renforcement du tissu économique constitué par les PME
- 2 - Le maintien et la redynamisation du petit commerce en zone rurale et dans les centres-bourgs
- 3 - L'aide à la création d'emplois

### Axe 1 -3 : Développement du tourisme vert et patrimonial

- 1 - La valorisation des coeurs touristiques
- 2 - Le maillage du territoire par la mise en place d'un réseau de sentiers de randonnée relayant les coeurs entre eux
- 3 - Le développement des structures d'hébergement de qualité et d'hébergement de groupe
- 4 - La professionnalisation du secteur touristique
- 5 - L'intégration du potentiel culturel dans la politique du tourisme

## OBJECTIF 2 - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

### Axe 2 -1 : La préservation du patrimoine naturel

- 1 - La restauration et l'entretien du paysage bocager
- 2 - Le nécessaire suivi du cycle de l'eau
- 3 - La gestion des pollutions et des déchets

### Axe 2 -2 : L'amélioration esthétique, fonctionnelle et patrimoniale des lieux de vie

- 1 - L'aménagement de l'espace construit
- 2 - La nature dans l'espace urbain
- 3 - La réhabilitation du patrimoine bâti

## *OBJECTIF 3 - RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE*

### Axe 3 -1 : Donner une place aux jeunes

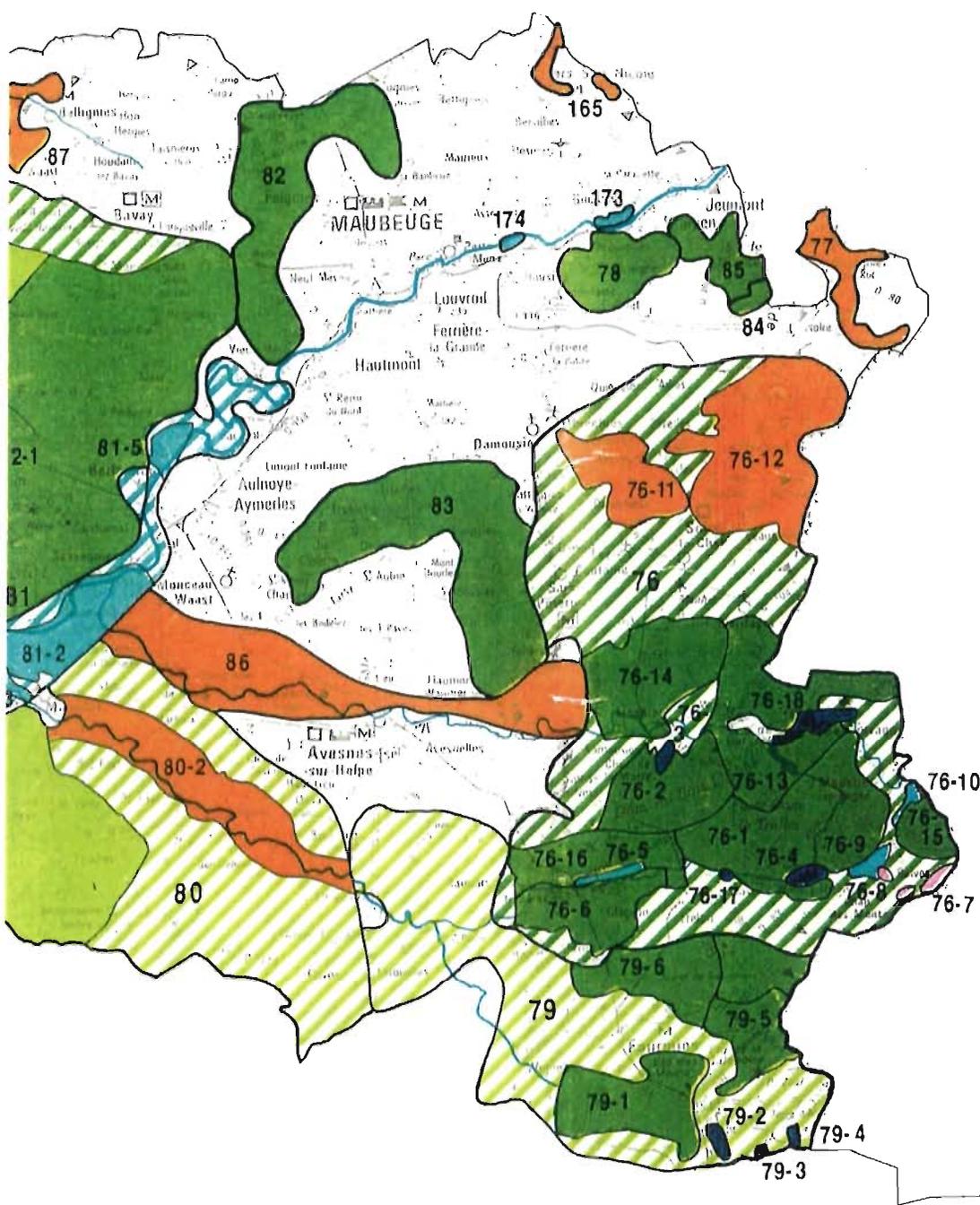
- 1 - Améliorer notre connaissance du Public Jeunes
- 2 - La lutte contre le désœuvrement par le renforcement des offres de loisirs, culturelles et de sport
- 3 - Le combat contre la délinquance et la toxicomanie
- 4 - L'accentuation de la formation et de la qualification
- 5 - Faciliter l'accès des jeunes à l'emploi

### Axe 3 -2 : La lutte contre la marginalisation des personnes retraitées

- 1 - L'"intergénération" à destination des jeunes
- 2 - Les jeunes retraités à l'écoute des personnes âgées
- 3 - La valorisation des compétences professionnelles et autres

### Axe 3 -3 : L'accès aux soins, à l'emploi, au logement...

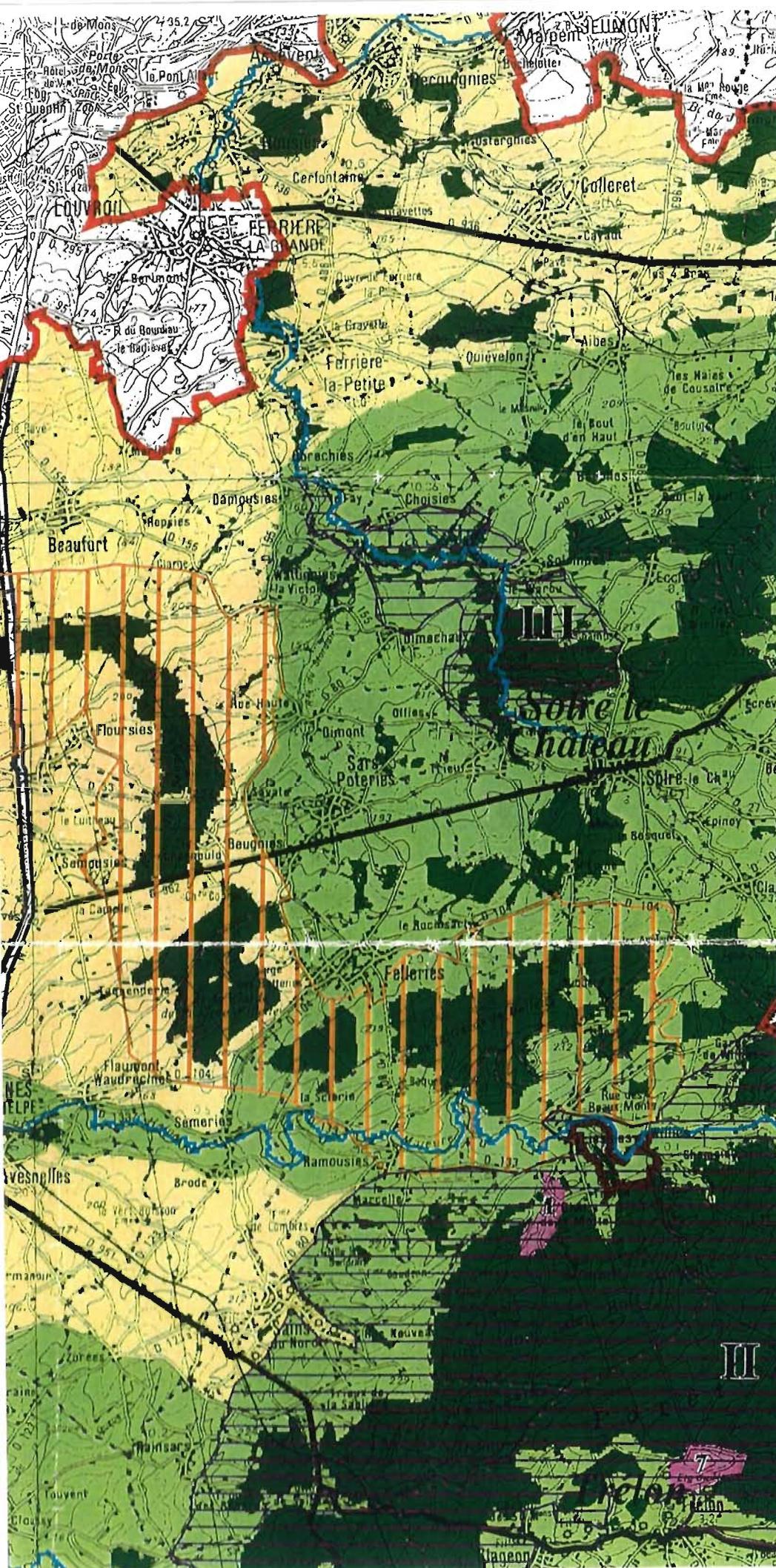
- 1 - Le développement des réponses économiques aux problèmes d'insertion
- 2 - L'accès aux services des personnes en difficultés



Echelle  
 10km 0 10 20 30km  
 Atelier de Dessin et de Cartographie du Conseil Régional

# Annexes 2

**Plan du Parc Naturel Régional  
de l'Avesnois  
- Légende -**



**Zones d'Application Prioritaire Ecologiques**

- P1 site d'intérêt écologique majeur (I à 9)
- P2 zone d'intérêt écologique majeur (I, II, III)

**Zones d'Application Prioritaire Paysagères**

- P3 sites protégés :
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Réserve Biologique Domaniale
  - Réserve Naturelle Volontaire
- P4 entités paysagères structurantes
- P5 axes de communication paysagers structurants
- P6 espaces urbanisés

**Zones d'Application Prioritaire Agricoles**

- D1 zones agricoles d'intérêts écologique et paysager

**Espaces agricoles à conforter**



**Espaces forestiers à conforter**



- Périmètre d'étude du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- Frontière franco belge
- Limite communale
- Chef-lieu de canton  **Bavay**
- Principaux axes routiers
- Réseau hydrographique principal

**Annexes 3**

## DEFINITION DES TERMES UTILISES POUR LA CARACTERISATION DES PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS

Du module paysager le plus petit à l'ensemble le plus large considéré dans ce travail, une nomenclature a été définie pour mettre en évidence une cohérence (faisant intervenir des critères d'homogénéité et d'identité) des paysages et des milieux naturels.

Dans cette classification, il faut considérer l'entité paysagère comme le module ou la cellule de base contenant l'information la plus complète en termes de caractérisation de paysage. Les autres échelons étant plutôt pensés comme des dérivés ou multiples de l'entité.

### Unité paysagère :

C'est un ensemble spatial plus petit que l'entité où les éléments d'identité sont plus restreints.

### Entité paysagère :

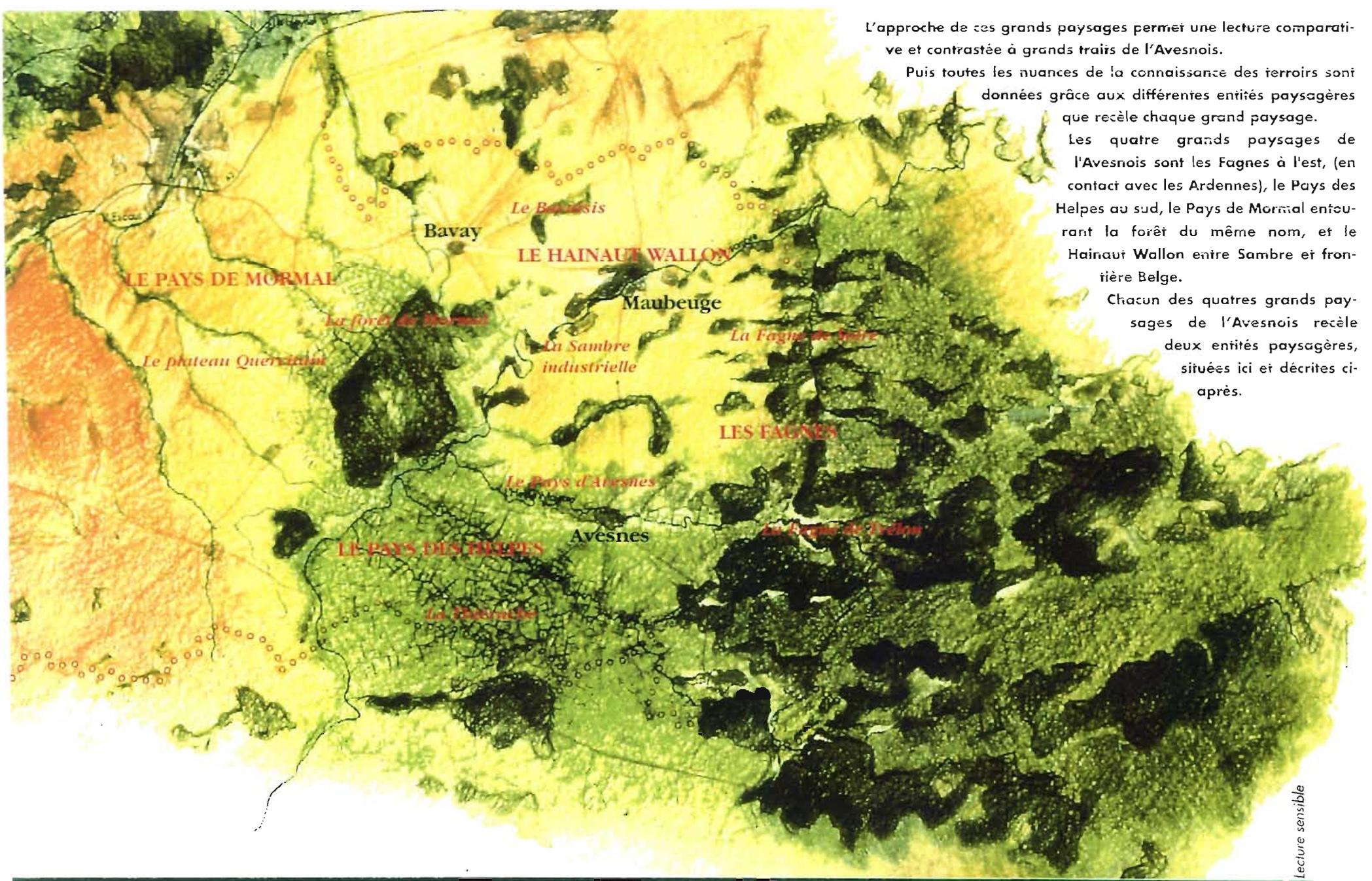
Espace caractérisé par un ou plusieurs éléments - morphologie, orographie, occupation des sols, nature d'organisation du bâti, type de structures végétales, nature et qualité des horizons, organisation du réseau hydrographique, etc ... - qui, par leur présence, leur organisation et leur combinaison donnent une homogénéité, une harmonie livrant ainsi une image cohérente, identifiable et spécifique.

### Grand paysage :

Ensemble constitué par une ou plusieurs entités paysagères présentant des points de ressemblance.

### Grand pays :

Ensemble de Grands paysages regroupés selon des critères culturels, historiques ou bien par l'empreinte d'un paramètre important (logiques naturelles, économique - historiques, etc ...).



L'approche de ces grands paysages permet une lecture comparative et contrastée à grands traits de l'Avesnois.

Puis toutes les nuances de la connaissance des terroirs sont données grâce aux différentes entités paysagères que recèle chaque grand paysage.

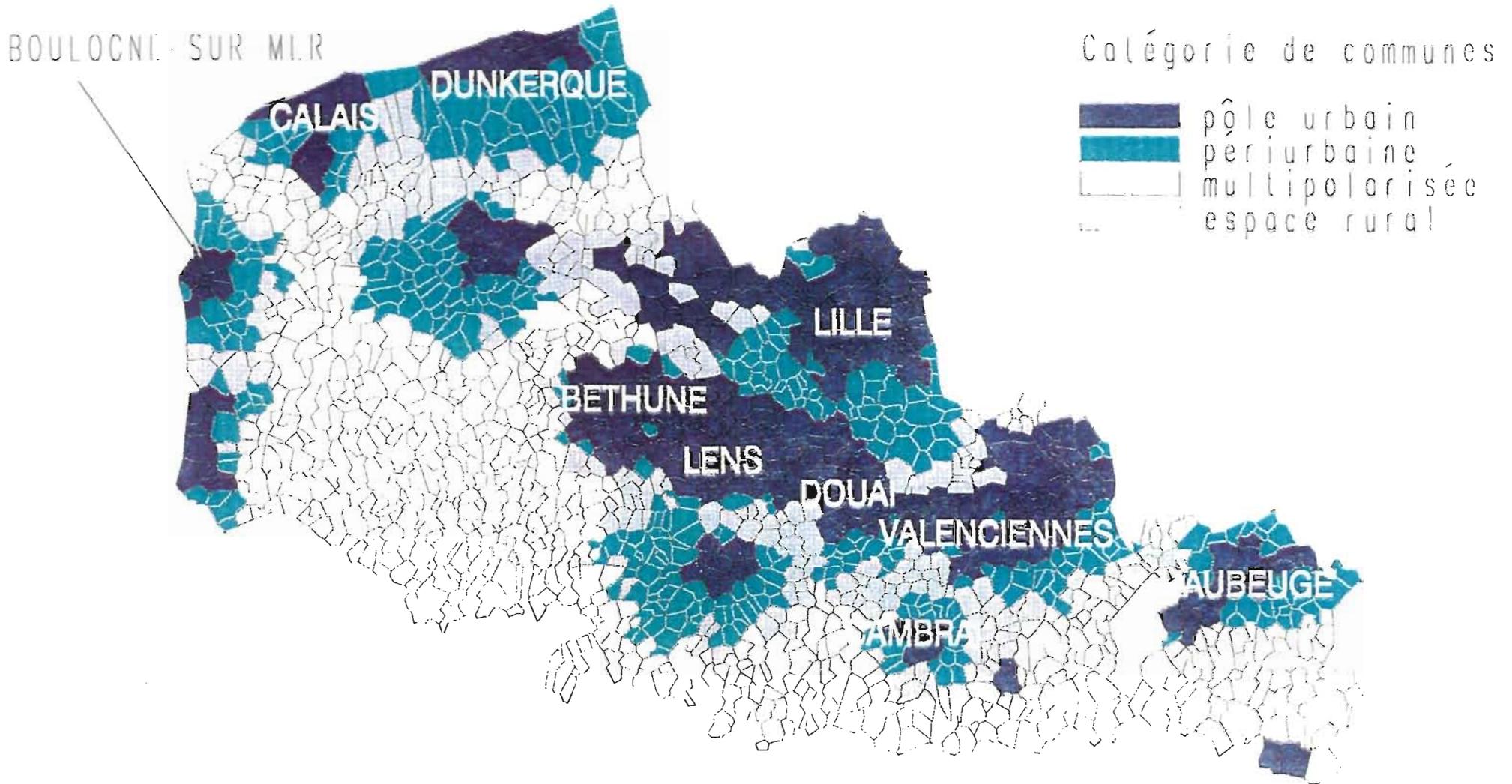
Les quatre grands paysages de l'Avesnois sont les Fagnes à l'est, (en contact avec les Ardennes), le Pays des Helves au sud, le Pays de Mormal entourant la forêt du même nom, et le Hainaut Wallon entre Sambre et frontière Belge.

Chacun des quatre grands paysages de l'Avesnois recèle deux entités paysagères, situées ici et décrites ci-après.

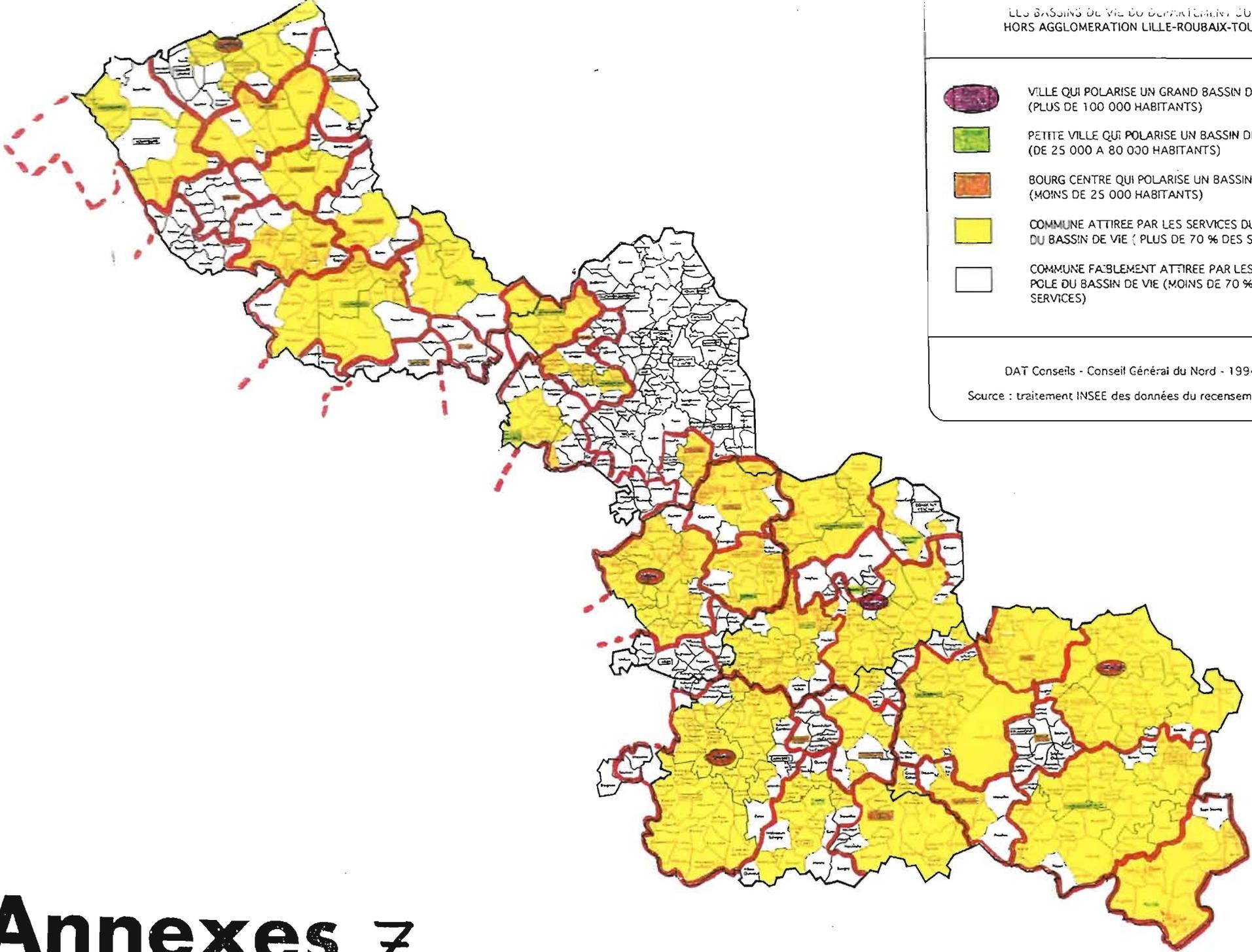
Bâtiments agricoles et paysages de l'Avesnois

# Annexes 5

# Les aires urbaines



## Annexes 6



VILLE QUI POLARISE UN GRAND BASSIN DE VIE URBAIN  
(PLUS DE 100 000 HABITANTS)



PETITE VILLE QUI POLARISE UN BASSIN DE VIE MOYEN  
(DE 25 000 A 80 000 HABITANTS)



BOURG CENTRE QUI POLARISE UN BASSIN DE VIE RURAL  
(MOINS DE 25 000 HABITANTS)



COMMUNE ATTREE PAR LES SERVICES DU POLE  
DU BASSIN DE VIE ( PLUS DE 70 % DES SERVICES)



COMMUNE FAIBLEMENT ATTREE PAR LES SERVICES DU  
POLE DU BASSIN DE VIE (MOINS DE 70 % DES  
SERVICES)

DAT Conseils - Conseil Général du Nord - 1994

Source : traitement INSEE des données du recensement communal 1988

Sars-Poteries

© A.U.T. du Nord - Numéro du dossier : 19980328 - Date : Novembre 1999

# Le programme du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

## Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce programme pourra voir son travail s'organiser en trois étapes (cf. § 2 et 3).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec les élus de la commission du cadre de vie avant de clore chacune de ces étapes significatives et que l'ensemble de l'étude soit validée par le comité de pilotage du Contrat de Développement Rural du Plateau de Mormal.

### 1 - Préliminaires.

Le Contrat de Développement Rural du Plateau de Mormal (C.D.R. cf. Annexe 1) apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'il souhaite associer à la démarche :

- Parc Naturel Régional, D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C., E.D.F., D.V.I., C.A.U.E...,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- ...

Par ailleurs, le C.D.R. prendra soin de signaler et de faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre les études passées et en cours sur son territoire.

### 2 - Mise en place d'une analyse approfondie et proposition d'une politique locale d'amélioration du cadre de vie.

L'analyse se basera sur :

**Le présent "Guide de valorisation du plateau de Mormal"** validé par les élus.

**L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie locale** fêtes, sorties d'école, marchés, etc...

**Un recensement des atouts** et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

**Les outils** dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

**Les informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

**Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.**

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage délégué un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

### 3 - Réalisation d'études d'esquisses et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par le comité de pilotage, les études d'esquisses (cf. loi M.O.P.) peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, le comité de pilotage et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

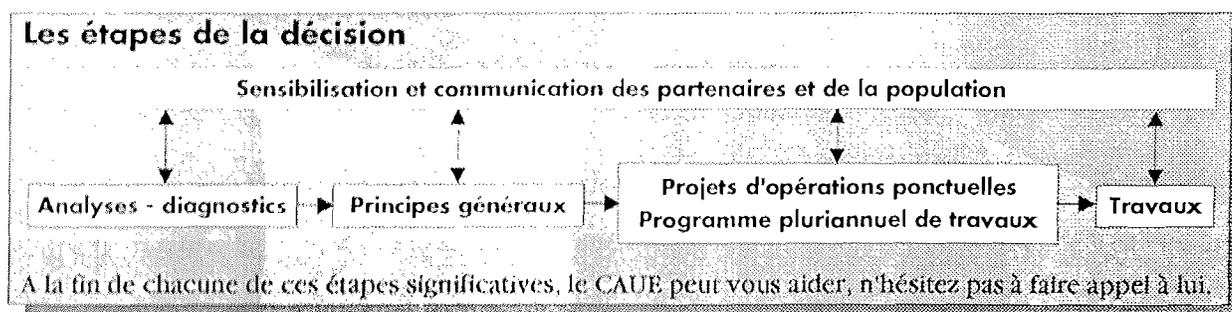
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

#### Remarques :

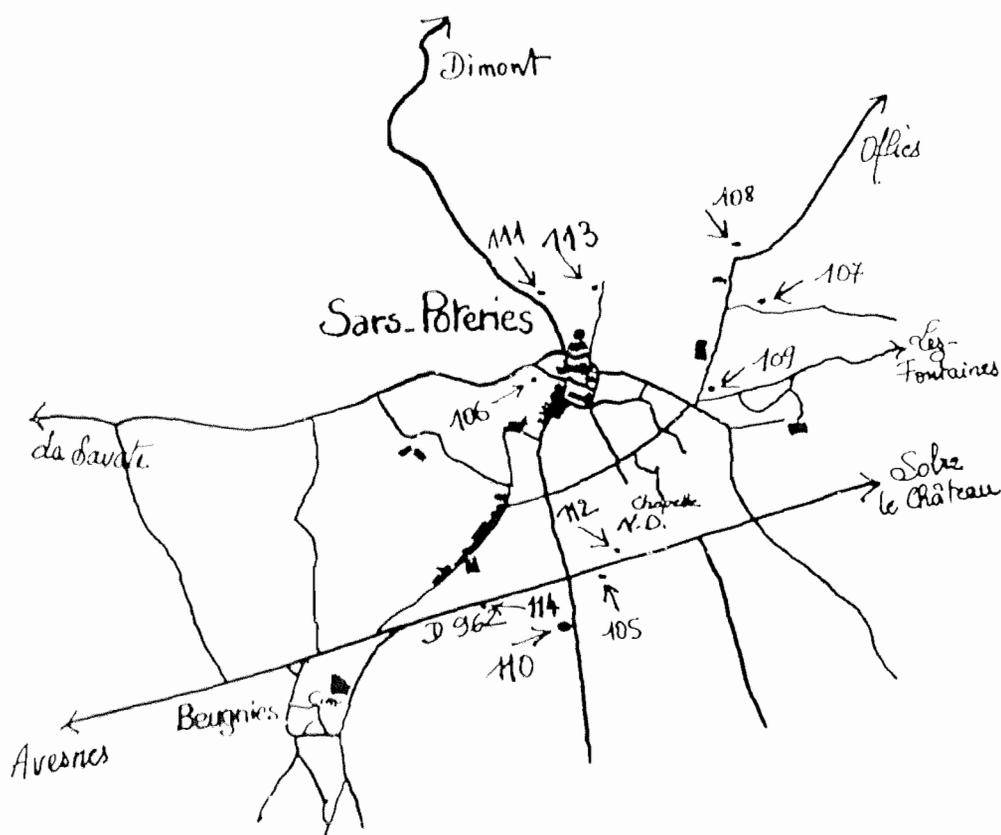
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'esquisse.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées au Service Départemental de l'Architecture, aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans l'Avesnois. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin dans la maison du Conseil Général d'Avesnes.

Quant au maître d'ouvrage délégué, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'avant-projet. L'établissement d'études d'avant-projets ne fait pas partie du présent programme.



# Localisation des chapelles de Sars-Poteries



tiré de : "Quand nos chapelles se souviennent"  
 Henri Hacquet et André Pievaut  
 ed. P. Carlier Prop 73

# Education et participation

Comprendre son environnement naturel ou culturel c'est se donner la chance de pouvoir s'y épanouir pleinement en le valorisant et le respectant.

C'est aussi prendre l'occasion de rechercher le regard de l'autre afin d'harmoniser nos relations et d'enrichir notre vision des choses.

Qu'il y ait prétexte à projet ou pas, que nous soyons acteurs, usagers ou décideurs, il y a nécessité de s'accorder au point de vue de l'autre, de comprendre ce qui guide ou justifie nos pratiques, nos usages ou nos décisions.

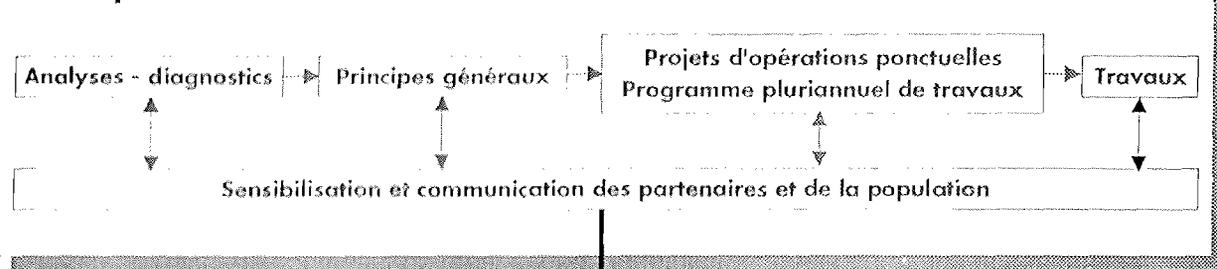
Si ces finalités sont souvent au coeur des préoccupations, elles peuvent être engagées et conduites comme une véritable action d'échange.

- . Les objectifs de sensibilisation et de participation devront alors être précisés.
- . L'analyse des particularités du territoire, du profil de la population concernée, la présence d'outil ou de structure pédagogique en place, de mode d'expression local (contes et légendes) doit favoriser l'écriture du scénario de l'action adapté au contexte.
- . La démarche peut alors être développée et accompagner le projet voire le conforter et l'amplifier. Le souci d'une mémoire du travail accompli et de l'évaluation doit être au coeur des préoccupations de ce parcours pour garder « trace » des découvertes, de la richesse, des échanges, et des regards partagés.

*La démarche éducative se situe hors du temps du projet. Elle a comme objectifs l'interrogation et l'évolution des valeurs et des savoir-être. Elle s'adresse à toutes les tranches d'âges et catégories de personnes. Elle approfondit une démarche de sensibilisation.*

*La démarche participative se situe dans le temps du projet. Elle a comme objectif l'adéquation usage/projet. Initiée par les décideurs, elle concerne usagers (et futurs usagers), professionnels et élus. Elle diffère d'une démarche de communication.*

## Les étapes de la décision



## Les étapes des démarches

### Education et/ou participation des partenaires et de la population

Analyses - objectifs

Scénario/outils

Echange / expression

Evaluation

le CAUE peut vous aider, en appui pour l'analyse et la définition des objectifs et en éventuel accompagnement dans la réalisation de vos actions.



*Document de diagnostic- Contrat de développement Rural, Juin 1997, C.C. du Pays d'Avesnes, C.C. des Vallées de la Thure, de la Solre et de l'helppe, C.C. Frontalières du Nord-Est Avesnois.*

*idem - Projet de territoire - Novembre 1998.*

*idem - Programme d'action- Septembre 1999.*

*C.A.U.E. du Nord, 1993, Eléments de lecture des paysages, in Trame-Verte politique du paysage : un outil de gestion du paysage - Conseil-Général du Nord.*

*Marie Dominique Mullier, 1987, Patrimoine industriel de Sars-Poteries, D.D.E. Ecole d'Architecture.*

*Annette Delmotte, 1979, Sars-Poteries, Vie et éssort industriel au XIX ième siècle, C.R.D.P..*

*Projet de P.N.R. de l'Avesnois, Unité de la Haie d'Avesnes, Guide technique des Payages.*

*P.N.R. de l'Avesnois, Territoire et Paysage entité de la Fagne de Solre le Château, Guide technique des Payages.*

*Hecquet et Pierrard, 1991, Quand nos chapelles se souviennent, Ed. Patricia Carlier.*